

DÉCRET

relatif au budget de l'Etat pour l'année 2013

610.00

du 18 décembre 2012

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Le budget des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat pour l'année 2013 est adopté conformément au tableau annexé.

Art. 2

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 18 décembre 2012.

Le président du Grand Conseil :

Le secrétaire général du Grand Conseil :

P. Martinet

O. Rapin

Le Conseil d'Etat ordonne la publication du présent décret pour être exécuté dans tout son contenu, dès et y compris le 1er janvier 2013.

Lausanne, le 19 décembre 2012.

Le président :

Le chancelier :

P.-Y. Maillard

V. Grandjean

Départements	Charges brutes	Revenus bruts	Charges nettes	Revenus nets
Sécurité et environnement	428'159'200	534'525'500		106'366'300
Formation, jeunesse et culture	2'661'047'000	456'623'100	2'204'423'900	
Intérieur	299'931'600	77'632'700	222'298'900	
Santé et action sociale	2'945'389'800	1'045'727'000	1'899'662'800	
Economie et sport	635'714'000	504'074'800	131'639'200	
Infrastructures et ressources humaines	474'059'100	128'854'000	345'205'100	
Finances et relations extérieures	874'776'800	5'650'495'800		4'775'719'000
Ordre judiciaire vaudois	146'379'000	77'285'700	69'093'300	
Secrétariat général du Grand Conseil	7'967'000	22'000	7'945'000	
Totaux	8'473'423'500	8'475'240'600	4'880'268'200	4'882'085'300
Excédent des revenus sur les charges	1'817'100		1'817'100	
Sommes égales	8'475'240'600	8'475'240'600	4'882'085'300	4'882'085'300